

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

108x22

### RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN POUR SATISFAIRE LES BESOINS DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal des besoins des services techniques, notamment dans la gestion de la sécurité et l'accessibilité, sur le poste de Responsable Sécurité Accessibilité.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les emplois permanents des collectivités territoriales sont conformément aux termes de l'article L.311-1 du code général de la fonction publique occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative. En cas de recherche de fonctionnaire infructueuse l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique sera utilisé afin répondre au besoin du service.

Le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent titulaire dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- AUTORISE Le Maire à recruter un agent titulaire du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique dans le même cadre d'emplois afin de pourvoir au besoin des services techniques, sur le poste de Responsable Sécurité Accessibilité, pour une durée d'un an à trois ans.
- DIT que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base des échelons inscrits dans le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux sans dépasser l'indice brut 389,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent titulaire ou non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI